

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

POL/SI/001-V001

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
1- PREAMBULE	3
2- ARTICLE 1 : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNES	3
3- ARTICLE 2 : FINALITES DU TRAITEMENT	3
4- ARTICLE 3 : INFORMATION DES PERSONNES CONCERNEES	4
5- ARTICLE 4 : DESTINATAIRE DES DONNES	4
6- ARTICLE 5 : CONSERVATION DES DONNEES	5
7- ARTICLE 6 : SECURITE DES DONNEES	5
8- ARTICLE 7 : ACCES RESTREINT AUX DONNEES	5
9- ARTICLE 8 : TRANSFERT DES DONNEES HORS UNION EUROPEENNE	5
10- ARTICLE 9 : DROITS DES PERSONNES CONCERNEES PAR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.....	6
11- ARTICLE 10 : LES ACTEURS DE LA PROTECTION DES DONNEES	6
12- ARTICLE 11 : MAINTIEN DES DISPOSITIONS NON-CONTRAIRES DES CONDITIONS CONTRACTUELLES PREVUES PAR AILLEURS	6

1- PREAMBULE

Nous sommes un Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif, et nous savons que nos patients, salariés, collaborateurs, fournisseurs et partenaires divers sont soucieux de la sécurité et de la confidentialité de leurs données à caractère personnel. Nous souhaitons donc construire une relation de confiance avec vous, notamment en étant parfaitement transparents vis-à-vis de vos données personnelles.

C'est pourquoi avec l'entrée en vigueur le 25 mai 2018 du Règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (ci-après le « RGPD »), nous avons redéfini et formalisé notre politique de protection des données à caractère personnel dans le présent document dit « Politique de protection des données ».

La présente Politique de protection des données a donc pour but de vous informer sur les engagements et mesures techniques et organisationnelles que nous avons mises en place pour assurer la protection de vos données à caractère personnel.

Elle complète les conditions contractuelles prévues par ailleurs, en ce compris les clauses contractuelles en matière de sous-traitance de prestations impliquant le traitement des données à caractère personnel.

La présente Politique de protection des données n'est pas figée ; elle pourra évoluer en fonction de la réglementation, tant nationale qu'européenne, et subira les adaptations que la doctrine de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) et les lignes directrices du G29 (Groupe de travail rassemblant les représentants de l'autorité indépendante de contrôle de chaque pays membre de l'Union européenne) rendront nécessaires.

2- ARTICLE 1 : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNES

Dans le cadre de son activité, le CMGR est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel, et notamment des données de santé, nécessaires à la prise en charge médico-sanitaire du patient, la gestion de la relation avec ses patients, ses salariés et collaborateurs, ses fournisseurs et partenaires divers.

Pour ce faire, le CMGR veille à ne collecter et traiter que les données adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. C'est de cette façon que nous respectons le principe de la minimisation des données posé par le RGPD.

3- ARTICLE 2 : FINALITES DU TRAITEMENT

Les données que nous collectons ont une finalité précise, et ne sont pas utilisées à d'autres fins. Nos finalités sont déterminées, légitimes, explicites et compatibles avec nos missions, en l'occurrence la prise en charge sanitaire de nos patients, la gestion de la relation avec nos patients, nos salariés et collaborateurs, nos fournisseurs et partenaires divers.

La finalité définie permet de déterminer la pertinence des données à collecter : seules les données adéquates et strictement nécessaires pour atteindre la finalité définie sont collectées et traitées par le CMGR.

4- ARTICLE 3 : INFORMATION DES PERSONNES CONCERNEES

Conformément au RGPD, le CMGR informe et encourage ses salariés et collaborateurs, fournisseurs et partenaires divers à informer la personne auprès de laquelle sont recueillies des données à caractère personnel :

- De l'identité et des coordonnées du responsable du traitement et, le cas échéant, du représentant du responsable du traitement ;
- Le cas échéant, des coordonnées du délégué à la protection des données ;
- Des finalités du traitement auquel sont destinées les données à caractère personnel ainsi que la base juridique du traitement ;
- Le cas échéant, des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers ;
- Des destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel, s'ils existent ;
- Le cas échéant, du fait que le responsable du traitement a l'intention d'effectuer un transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale ;
- De la durée de conservation des données à caractère personnel ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée ;
- De l'existence du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données ;
- Le cas échéant, l'existence du droit de retirer son consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci ;
- Du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle ;
- Des informations sur la question de savoir si l'exigence de fourniture de données à caractère personnel a un caractère réglementaire ou contractuel ou si elle conditionne la conclusion d'un contrat et si la personne concernée est tenue de fournir les données à caractère personnel, ainsi que sur les conséquences éventuelles de la non-fourniture de ces données ;
- De l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage.

En l'absence de contact individualisé avec la personne concernée par la collecte et le traitement, le CMGR informe et encourage ses salariés et collaborateurs, fournisseurs et partenaires divers, à informer ladite personne par tous moyens appropriés selon les modalités de la collecte (affichage sur le lieu de la collecte ; information à postériori, par exemple lors du premier contact individualisé avec la personne concernée ; etc.).

5- ARTICLE 4 : DESTINATAIRE DES DONNES

Le CMGR ne communique pas les données de ses patients, salariés et collaborateurs, fournisseurs et partenaires divers à des tiers ; le CMGR n'en fait aucun commerce.

Vos données à caractère personnel sont donc destinées seulement à des destinataires déterminés et habilités à les recevoir, en l'occurrence et selon les cas, le CMGR et ses sous-traitants, et ce uniquement pour les besoins de la prise en charge sanitaire de nos patients, la gestion de la relation avec nos patients, nos salariés et collaborateurs, nos fournisseurs et partenaires divers, ainsi que les prestations annexes et activités accessoires.

6- ARTICLE 5 : CONSERVATION DES DONNEES

Le CMGR ne conserve les données à caractère personnel de ses patients, salariés et collaborateurs, fournisseurs et partenaires divers que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées et dans le respect de la réglementation en vigueur.

En particulier et sauf exception, les données figurant dans un dossier médical sont conservées pendant vingt (20) ans à compter de la date du dernier séjour de son titulaire dans l'établissement ou de la dernière consultation externe en son sein, par référence aux dispositions de l'article R. 1112-7 du code de la santé publique applicables aux établissements de santé.

Les images enregistrées par les caméras de vidéo-surveillance sont conservées pendant un (1) mois avant destruction, sauf éventuelle nécessité d'enquête des autorités publiques.

Dans l'ensemble et sauf exception, les autres données à caractère personnel sont supprimées au bout de cinq (5) ans après la fin de la relation contractuelle.

7- ARTICLE 6 : SECURITE DES DONNEES

Le CMGR détermine et met en œuvre les moyens nécessaires à la protection des données à caractère personnel pour éviter des risques résultant notamment de la destruction, de la perte, de l'altération, de la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou de l'accès non autorisé à de telles données, de manière accidentelle ou illicite.

Ces moyens consistent en des mesures techniques et organisationnelles appropriées visant à garantir un niveau de sécurité adapté au risque, et comprennent entre autres, selon les besoins :

- Les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
- Des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique.

En particulier, l'accès aux données informatisées des patients est sécurisé par un système d'authentification ; chaque intervenant est identifié et se connecte au dossier à l'aide d'un login et d'un mot de passe qui lui sont propres et confidentiels.

Ainsi, la politique de protection des données personnelles traitées par le CMGR s'organise autour de mesures d'ordre logique, physique ou organisationnel.

8- ARTICLE 7 : ACCES RESTREINT AUX DONNEES

Le CMGR définit et met en œuvre les règles d'accès et de confidentialité applicables aux données personnelles traitées.

Le niveau de détail accessible est défini selon l'habilitation / métier de chaque intervenant.

Les droits d'accès sont mis à jour en cas d'évolution ou de changement de leur bénéficiaire.

9- ARTICLE 8 : TRANSFERT DES DONNEES HORS UNION EUROPEENNE

En principe, le CMGR ne transfère pas les données à caractère personnel en dehors de l'Union Européenne.

Si un tel transfert devait se révéler nécessaire, il s'inscrirait dans le cadre de la finalité poursuivie par le traitement auquel les données sont destinées.

Dans ce cas, les destinataires de données auraient uniquement communication des catégories de données nécessaires à la réalisation de ladite finalité.

Plus généralement, le CMGR ne procéderait au transfert des données qu'en conformité avec les dispositions des articles 44 à 50 du RGPD.

10- ARTICLE 9 : DROITS DES PERSONNES CONCERNEES PAR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En application du RGPD et des dispositions non contraires de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et Libertés »), et sans préjudice des cas où le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique, dans le cas où la personne concernée se trouve dans l'incapacité physique ou juridique de donner son consentement, toute personne physique dont les données à caractère personnel font l'objet de traitements, dispose du droit de s'opposer à la collecte et au traitement des données à caractère personnel la concernant, du droit d'accès auxdites données, de rectification ou d'effacement de celles-ci (droit à l'oubli), du droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, du droit à la limitation du traitement la concernant, du droit d'avoir des informations sur les personnes à qui le responsable de traitement a transmis des données à caractère personnel la concernant, ainsi que du droit à la portabilité desdites données tels que ces droits sont décrits aux articles 15 à 22 du RGPD.

Elle peut exercer ces droits en envoyant sa demande à dpo@cmgr.fr accompagnée des pièces justifiant notamment de son identité et de sa signature.

11- ARTICLE 10 : LES ACTEURS DE LA PROTECTION DES DONNEES

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du RGPD le 25 mai 2018, le CMGR s'est doté d'un Délégué à la Protection des Données ou Data Protection Officer (DPD ou DPO) directement rattaché à la Direction du CMGR.

En coordination avec la Direction du CMGR, le DPO s'assure en permanence de la conformité de l'ensemble des traitements de données à caractère personnel ayant cours au sein du CMGR.

12- ARTICLE 11 : MAINTIEN DES DISPOSITIONS NON-CONTRAIRES DES CONDITIONS CONTRACTUELLES PREVUES PAR AILLEURS

La présente Politique de protection des données vient compléter les autres conditions contractuelles prévues par ailleurs, et dont les dispositions non contraires demeurent applicables.